

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 456

17 février 2016

SOMMAIRE

Altro Finance & Insurance	21848	River Melody Sàrl	21842
Amok S.à r.l.	21887	Riward S.à r.l.	21849
Astatine Investment S.à r.l.	21858	Royal Academy Of Dance a.s.b.l.	21872
Attert 1 S.à r.l.	21848	SCL Prop Co. C S.à.r.l.	21843
Attert 1 S.à r.l.	21853	Stala Holding S.à r.l.	21844
Bock Capital Investors S.à r.l.	21877	Sunningdale Properties II S.A.	21845
BPI 20 S.à r.l.	21850	Takara Investments Management S.à r.l.	21845
Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l.	21873	Tarragona S.A.	21846
European Brains (Holdings) S.à r.l.	21888	Tavla S.à r.l.	21846
Europe Global Event	21842	Terra Venture Partners II S.C.A., SICAR ...	21844
GFS Invest	21842	Texas Instruments International Holding Company S.à r.l.	21846
Hyvian Holdings INC	21861	Thieltges-Zunker S.à r.l.	21842
Infra-Invest 2	21843	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl	21847
Kensal Holdings S.à.r.l.	21869	Tilsitt Luxembourg S.à r.l.	21845
Kensington France Logistics Mezzo S.à r.l. ...	21858	Tuvia Holding S.à r.l.	21844
Lac Prop Co. A S.à r.l.	21847	Um Holdings S.à r.l.	21843
Leo Participations S.A.	21872	Venusia Real Estate Investment S.A.	21848
Marimur S.A.	21876	Viam Holding, SARL	21843
MIG Patrimonial S.à.r.l.	21888	Warburg Invest Luxembourg S.A.	21848
NATIXIS Luxembourg Investissements	21847	Whitewood Gateway (UK) S.à r.l.	21849
Nethome Cleaning Services S.à r.l.	21851	Wise Invest S.A. S.P.F	21849
Neuter S.A. SPF	21843	XI Partners Luxco II S.à r.l.	21842
Newbury Holding S.à r.l.	21847	Zephyr Capital S.à r.l.	21844
PremTech	21848		

Thieltges-Zunker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Mertert, 2, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 89.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000709/9.

(150239202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

XI Partners Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.464.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 décembre 2015.

Référence de publication: 2015199019/10.

(150223198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Europe Global Event, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 3, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 187.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000203/10.

(150239438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

GFS Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 185.556.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2016000304/11.

(150238985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

River Melody Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.791.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Décembre 2015.

RIVER MELODY S.à r.l.

Robert McCorduck

Gérant

Référence de publication: 2016000575/14.

(150239624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Um Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 184.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016000729/9.
(150239010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Infra-Invest 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 150.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2015.
Référence de publication: 2016000361/10.
(150239297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Neuter S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 180.655.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000493/10.

(150239597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

SCL Prop Co. C S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 193.034.

Aufgrund eines materiellen Fehlers der am 06. November 2015 unter der Referenznummer L150200715 im Handels- und Firmenregister hinterlegten Statuten, werden diese koordinierten Statuten durch die nun folgenden überarbeiteten koordinierten Statuten ersetzt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 08. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015198940/12.

(150222966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Viam Holding, SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 194.302.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

VIAM HOLDING S.à r.l.

Robert van 't Hoef

Gérant B

Référence de publication: 2016000738/13.

(150239285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Stala Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 100.050.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198247/10.

(15022275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Terra Venture Partners II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 173.351.

—
Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 26 Novembre 2015, les associés ont pris la décision suivante:

1. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé de Ernst & Young Luxembourg S.A. avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 7 Décembre 2015.

Référence de publication: 2015198265/13.

(150221360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Zephyr Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.830.

—
Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2006, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 12 novembre 2007 référence L-070153905

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2016000773/15.

(150239441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Tuvia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 168.305.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 7 décembre 2015:

1. que la révocation sans motif de Mme. Federica SAMUELLI en tant que gérante de Classe B est décidée avec effet au 2 novembre 2015;

2. que Mme. Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvelle gérante de Classe B avec effet au 2 novembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198280/16.

(150222353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Takara Investments Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 194.147.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique en date du 30 novembre 2015

Le Gérant unique a pris les résolutions suivantes:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.
 2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ces résolutions.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015198259/14.

(150221687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Tilsitt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 127.209.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que depuis le 4 décembre 2015, 100 parts Class B de la Société détenues par Thryn Holding N° 2 S.à r.l. ont été transférées à la société Matterhorn Capital Europe Real Estate S.A., société domiciliée au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 128063.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015198276/15.

(15022180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Sunningdale Properties II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 79.197.

EXTRAIT

En date du 9 novembre 2015, le conseil d'administration prend les décisions suivantes:

La démission de Monsieur Pierre-Alexandre HUMBLLOT de son mandat d'administrateur avec effet au 31 août 2015 est acceptée.

Monsieur Charles ALTWIES, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est coopté comme nouvel administrateur jusqu'en 2019, en remplacement de Monsieur HUMBLLOT.

La démission de Monsieur Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN de son mandat d'administrateur avec effet au 3 novembre 2015 est acceptée.

Monsieur Patrick CASTERS, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, est coopté comme nouvel administrateur jusqu'en 2019, en remplacement de Monsieur VAN DENZEN.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Abdulfatah A. ENAAMI, administrateur
- Monsieur Charles ALTWIES, administrateur
- Monsieur Patrick CASTERS, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015198253/25.

(15022324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Tarragona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 98.255.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 23 novembre 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 Novembre 2015 que:

- L'Assemblée accepte la nomination de:

* Monsieur Hervé Panzuti, né le 17 Décembre 1975 à Vichy (France) ayant son adresse professionnelle au 91, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris (France) comme administrateur avec effet immédiat pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Décembre 2015.

Pour Tarragona S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015198285/17.

(150221398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Texas Instruments International Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 170.340.796,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 137.048.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associée unique de la société en date du 30 novembre 2015:

1. M. Wolfram Tietscher a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la société, avec effet au 30 novembre 2015.

2. Mme Lynn Clark, née le 31 mars 1979, à Stirling, Ecosse, ayant son adresse professionnelle à Larkfield Industrial Estate, Greenock Earnhill Road, Renfrewshire, PA16 0EQ, Royaume-Uni, a été nommée en tant que nouveau gérant de catégorie A de la société, avec effet au 30 novembre 2015, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198266/18.

(150222309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Tavla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 201.497.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 3 décembre 2015, que l'associé unique, AIM Services S.à r.l., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Saturn Grafton S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg.

En conséquence, la totalité des 12.500 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique, Saturn Grafton S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Tavla S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015198261/19.

(150221410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Newbury Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 200.713.

Les statuts coordonnés au 27 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 09 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198833/10.

(150223108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

NATIXIS Luxembourg Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 107.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198836/10.

(150222770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Lac Prop Co. A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 198.000.

Aufgrund eines materiellen Fehlers der am 06. November 2015 unter der Referenznummer L150200731 im Handels- und Firmenregister hinterlegten Statuten, werden diese koordinierten Statuten durch die nun folgenden überarbeiteten koordinierten Statuten ersetzt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, den 08. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015198762/12.

(150222969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 890.303,06.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 143.975.

1. Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 26 mars 2015, que RBC cees Nominees Limited a transféré 4.647.113 de ses parts sociales E12 qu'il détenait dans la Société à RBC Trustees (CI) Limited.

2. Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 16 avril 2015, que RBC cees Nominees Limited a transféré 4.367.452 de ses parts sociales E12 qu'il détenait dans la Société à RBC Trustees (CI) Limited.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

RBC Trustees (CI) Limited	1 part sociale T 4.941.661 parts sociales D 10.159.148 parts sociales E12
Ameriprise International Holdings GmbH	875.000.000 parts sociales A
RBC cees Nominees Limited	202.252 parts sociales D

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Threadneedle Asset Management Holdings S.à.r.l.
Signature

Référence de publication: 2015198273/22.

(150222170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Warburg Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 29.905.

Das koordinierte Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015198347/9.

(150221689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Altro Finance & Insurance, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 53.639.

Les statuts coordonnés au 30 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 09 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198430/10.

(150223127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

PremTech, Société Anonyme.

Siège social: L-3398 Roeser, 4, rue d'Oradour.
R.C.S. Luxembourg B 181.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 décembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015198865/11.

(150222855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Attent 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 201.886.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015198413/11.

(150222921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

VRE, Venusia Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 96.585.

Dépôt complémentaire au dépôt L150174314 du 25/09/2015

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 18 mai 2015

L'Assemblée décide de confirmer la cooptation d'Ambrym Investment SA représentée par Marie-Rose HARTMAN au poste d'administrateur en remplacement de MALIBARO SA SPF suite à la démission de cette dernière, avec effet rétroactif au 10 février 2015. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015198331/13.

(150222209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Whitewood Gateway (UK) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.096.

—
Veuillez noter que l'adresse du siège social de l'associé Norfolk Joint Venture Limited se situe au 2nd Floor, 100 New Oxford Street, Londres WC1A 1HB (Royaume-Uni) avec effet au 7 décembre 2015.

Luxembourg, le 07 décembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Whitewood Gateway (UK) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015198342/14.

(150221534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Wise Invest S.A. S.P.F, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 198.373.

—
Par décision du conseil d'administration tenu le 7 décembre 2015, Monsieur Anouar BELLI, domicilié professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été coopté au conseil d'administration avec effet immédiat en remplacement de Madame Susana GONCALVES MARTINS, démissionnaire avec effet immédiat.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Pour: Wise Invest S.A. S.P.F.

Société anonyme - société de gestion de patrimoine familial

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015198346/16.

(150222038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Riward S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 238.884.179,78.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 194.133.

—
Par contrat signé en date du 30 novembre 2015, l'associé Biostar N.V., avec siège social au 164, Molierelaan, 1050 Bruxelles, Belgique, a cédé son unique part sociale à Euro Invest Management N.V., avec siège social au 164, Molierelaan, 1050 Bruxelles, Belgique.

En conséquence, les associés de la société sont:

- Euro Invest Management N.V., précité, avec 19.476 parts sociales;
- HAKOGEL S.A., avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec 48.725.545 parts sociales;
- H.D.K. N.V., avec siège social au 161, Zwevezeelsestraat, 8851 Koolskamp, Belgique, avec 25.198 parts sociales;
- Weco Comm.V., avec siège social au 2, Tinnenportstraat, 8850 Ardoorie, Belgique, avec 54.052.081 parts sociales;
- Ter Heyde Comm. V., avec siège social au 620, Torthoutse Steenweg, 8200 Sint-Andries, Belgique, avec 54.052.081 parts sociales;
- Catamar N.V., avec siège social au 27, Veldstraat, 8800 Roeselare, Belgique, avec 19.476 parts sociales;
- Cerfima Comm. V., avec siège social au 18, Wezestraat, 8850 Ardoorie, Belgique, avec 47.162.053 parts sociales;
- C.V. XAVIER HASPELAGH Comm. V., avec siège social au 57, Wezestraat, 8850 Ardoorie, Belgique, avec 34.828.266 parts sociales;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198168/24.

(150221971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

BPI 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 198.474.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 3 décembre 2015, que les associés de la Société:

- Baupost Limited Partnership 1983 A-1 (111.250 parts sociales),
- Baupost Limited Partnership 1983 B-1 (43.875 parts sociales),
- Baupost Limited Partnership 1983 C-1 (245.250 parts sociales),
- Baupost Value Partners, L.P. - I (70.000 parts sociales),
- Baupost Value Partners, L.P. - II (90.750 parts sociales),
- Baupost Value Partners, L.P. - III (35.000 parts sociales),
- Baupost Value Partners, L.P. - IV (514.125 parts sociales),
- HB Institutional Limited Partnership (73.625 parts sociales),
- PB Institutional Limited Partnership (39.125 parts sociales) et
- YB Institutional Limited Partnership (27.000 parts sociales)

ont transféré la totalité des 1.250.000 parts sociales qu'ils détenaient dans la Société de la manière suivante:

- 106.375 parts sociales à Baupost Private Investments A-1, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245490;

- 42.500 parts sociales à Baupost Private Investments B-1, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245479;

- 237.500 parts sociales à Baupost Private Investments C-1, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245480;

- 70.250 parts sociales à BVP-I Cayman XIV Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-295511;

- 91.375 parts sociales à Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245487;

- 35.125 parts sociales à BVP-III Cayman XIV Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-295558;

- 524.125 parts sociales à BVP-IV Cayman XII Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-295557;

- 76.250 parts sociales à HB Cayman Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105376;

- 38.500 parts sociales à PB Cayman Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105372;

- 28.000 parts sociales à YB Cayman Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105375.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

- Baupost Private Investments A-1, L.L.C. (106.375 parts sociales)

- Baupost Private Investments B-1, L.L.C. (42.500 parts sociales)
- Baupost Private Investments C-1, L.L.C. (237.500 parts sociales)
- BVP-I Cayman XIV Limited (70.250 parts sociales)
- Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C. (91.375 parts sociales)
- BVP-III Cayman XIV Limited (35.125 parts sociales)
- BVP-IV Cayman XII Limited (524.125 parts sociales)
- HB Cayman Limited (76.250 parts sociales)
- PB Cayman Limited (38.500 parts sociales)
- YB Cayman Limited (28.000 parts sociales)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2015.

BPI 20 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015197596/72.

(150221698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Nethome Cleaning Services S.à r.l., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9280 Diekirch, 9, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 202.011.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

livinghome Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-9280 Diekirch, 9, rue de Stavelot, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 172552, valablement représentée par son gérant, Madame Karin Dei Camillo, agent immobilier, demeurant professionnellement à Diekirch, agissant en sa qualité de gérant.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à l'exploitation d'une entreprise de nettoyage de bâtiments privés et publiques.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de nethome cleaning services S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Diekirch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 7. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Les pouvoirs du (ou des) gérant(s) seront déterminés dans leur acte de nomination.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 12. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 13. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 14. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 15. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par livinghome Real Estate S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de neuf cent euros (EUR 900,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associée unique a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-9280 Diekirch, 9, rue de Stavelot.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérante technique

Madame Maria Do Rosario AMARAL CORREIA TEIXEIRA, salariée, née à Couto do Mosteiro (Portugal) le 13 juillet 1972, demeurant à L-9155 Grosbous, 5, rue d'Arlon.

Gérants administratifs

- Monsieur Pascal POOS, indépendant, né le 24 juin 1969 à Wiltz, demeurant à L-9655 Harlange, 1, Um Knupp, et
 - Madame Karin DEI CAMILLO, agent immobilier, née le 9 juin 1969 à Wiltz, demeurant à L-8814 Bigonville, 24, rue des Champs

La société est engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants dont celle de la gérante technique. Pour la partie purement administrative, à l'exclusion des activités mentionnées à l'objet social de la société, la société est valablement engagée par la seule signature d'un gérant administratif.

L'attention de la comparante a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et/ou agréments requis le cas échéant afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Dei Camillo, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37029. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197443/114.

(150222303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Attert 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 201.886.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of November,

Before Maître Roger Arrensдорff, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Schengen SCS 1, a Luxembourg common limited partnership, with registered office at L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, in course of registration with the Luxembourg trade and companies register;

Represented by Mrs. Esbelta De Freitas, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Shareholder is the sole member of Attert 1 S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B201.886, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensдорff, prenamed on October 26, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Creation of a new class of units, the "Preferred Units";
2. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000.-) by a contribution in cash and issue of two million five hundred thousand (2,500,000) Preferred Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-);

3. Subscription and payment of all the new Preferred Shares;
4. Amendment and consolidation of the articles of association of the Company;
5. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new class of preferred units with a par value of one euro each, to be called the “Preferred Units”, which rights will be defined by the articles of association of the Company as amended by the present deed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000.-) (the “Capital Increase”), so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) fully paid up units, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, to two million five hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 2,512,500.-), by the issue of two million five hundred thousand Preferred Units, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the following subscription and payment of the Capital Increase as set out below:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene Mrs. Esbelta De Freitas acting in her capacity as duly appointed special attorney of Attert 2 S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, in course of registration with the Luxembourg trade and companies register,

who declared to fully subscribe the two million five hundred thousand Preferred Units, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The whole being fully paid up by way of a contribution in cash amounting to two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000.-).

It results from a bank certificate that the amount of the contribution for EUR 2,500,000.- has been transferred to the Company.

Fourth resolution

As consequence of the Capital Increase, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5, article 17 and article 18 of the articles of association which will henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital - Units.

5.1 The Company's corporate capital is set at two million five hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 2,512.500,-) represented by:

- (i) twelve thousand five hundred (12.500) ordinary units (the “Ordinary Units”);
 - (ii) two million five hundred thousand preferred units (the “Preferred Units”);
- all the units being in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each are fully paid up.

5.2 All the rights and liabilities of each class of units are defined as “Business Branch”, so that all the rights and liabilities of the Ordinary Units are defined as “Business Branch A” and all the rights and liabilities of the Preferred Units are defined as “Business Branch B”.

5.3 The Business Branch A and B will be defined by the resolution of the sole shareholder or by the unanimous resolution of the general meeting of shareholders.”

“ Art. 17. Annual accounts and allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up by the sole manager or the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

17.2 The annual net profits will be composed of the net income of the Business Branch A and B.

17.3 Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve has reached an amount to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company. This allocation should again become compulsory if the legal reserve falls below ten (10%) per cent of the corporate capital of the Company.

The amount of the deduction of five percent will be born as following:

- By the net profits of the Business Branch A pro rata to the participation of the Ordinary Units into the whole corporate capital;
- By the net profits of the Business Branch B pro rata to the participation of the Preferred Units into the whole corporate capital.

17.4 In case the net profits of one of the Business Branch is not sufficient to finance its part of the legal reserve deduction (the “Failing Business Branch”), the other Business Branch will temporarily fund the failing legal reserve deduction (the “Failing Legal Reserve Deduction”).

The Failing Legal Reserve Deduction will be added to the amount of deduction to be paid for the following financial year by the Failing Business Branch and deducted from the amount to be paid by the other Business Branch.

In case no legal reserve deduction is required the following year, the Failing legal Reserve will be deducted from any dividend or interim dividend to be paid to the Failing Business Branch and added to the dividend or the interim dividend of the other business branch.

17.5 The general meeting of member(s), upon recommendation of the sole manager or the board of managers, will determine the allocation of the annual net profits.

Net profits and net losses will be allocated as following:

- The net profits or net losses of the Company resulting directly or indirectly from the assets or the incomes of the Business Branch A and which have not been immediately paid to the Ordinary Units members will be entirely allocated to the Ordinary Shares.

- The net profits or net losses of the Company resulting directly or indirectly from the assets or the incomes of the Business Branch B and which have not been immediately paid to the Preferred Units members will be entirely allocated to the Ordinary Shares.

17.6 Interim dividends may be distributed within the terms and conditions of article 17.5, at any time, under the following conditions:

(i) Interim accounts are established by the sole manager or the board of managers of the Company,

(ii) These accounts show a profit, including profits carried forward,

(iii) The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members, or the sole manager or the board of managers,

(iv) The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.”

“ Art. 18. Dissolution - Liquidation.

181. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the member(s) in charge of such dissolution and which shall determine their powers and their compensations.

182. The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the member(s).

183. The power of the sole manager or the board of managers will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid to the member, or in case of a plurality of members, the members in proportion to the units held by each member in the Corporation.

184. The liquidation boni will be distributed as following:

- The net assets of the Business Branch A will be distributed exclusively to the Ordinary Units members pro rata to the number of Ordinary Units they hold

- The net assets of the Business Branch B will be distributed exclusively to the Preferred Units members pro rata to the number of Preferred Units they hold,

So that the total market net value of the net assets distributed to each member is equal to the capital, as adjusted in order to take into account all the previous contributions, allocations distributions regarding the Ordinary Shares and the Preferred Shares held.”

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately two thousand eight hundred fifty euro (EUR 2,850.).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille quinze, le deux novembre,

Pardevant Maître Roger Arrensdorff, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Schengen SCS 1, une société en commandite simple, établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg;

Ici représentée par Maître Esbelta De Freitas, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité telle que renseignée ci-avant a requis le notaire soussigné:

I. D'acter que l'Associée Unique, est l'associée unique de la société Attert 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.886 (la «Société»), constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, prénommé, en date du 26 octobre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. D'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans le meilleur intérêt de la Société conformément à l'agenda suivant:

Agenda

1. Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales, les «Parts Préférentielles»;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000.- EUR) en numéraire et émission de deux millions cinq cent mille Parts Préférentielles d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR);
3. Souscription et paiement de toutes les nouvelles Parts Préférentielles;
4. Modification et consolidation des statuts de la Société;
5. Divers.

Première résolution

L'Associée Unique a décidé de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, les «Parts Préférentielles», dont les droits seront définis par les statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000.- EUR) (l'«Augmentation de Capital»), aux fins de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales intégralement libérées, d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, à deux millions cinq cent douze mille cinq cents euros (2.512.500.- EUR) par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) Parts Préférentielles, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide d'approuver la souscription et le paiement de l'Augmentation tels qu'établis ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors Maître Esbelta De Freitas, agissant en sa capacité de mandataire spécial dûment mandatée par Attert 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, qui déclare souscrire intégralement les deux millions cinq cent mille (2.500.000) Parts Préférentielles, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune,

le tout ayant été libéré intégralement par l'apport en numéraire d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000.- EUR).

Il résulte du certificat de blocage remis au notaire que le montant de l'apport de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000.- EUR) a été transféré et bloqué sur le compte bancaire de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence de l'Augmentation de Capital, l'Associée Unique décide de modifier l'Article 5, l'article 17 et l'article 18 des Statuts comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à deux millions cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 2.512.500,-) représenté par:

(i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Ordinaires»);

(ii) deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales préférentielles (les «Parts Préférentielles»);

Toutes les parts sociales nominatives et d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ont été entièrement libérées.

5.2 Tous les droits et obligations attachés à chaque catégorie d'actions sont définis comme «Branche d'Activité», de manière que tous les droits et obligations attachés aux Parts Ordinaires sont définis comme «Branche d'Activité A», tous les droits et obligations attachés aux Parts Préférentielles sont définis comme «Branche d'Activité B».

5.3 La Branche d'Activité A et la Branche d'Activité B seront définies, séparément, par décision de l'associé unique ou par décision unanime de l'assemblée générale des associés.»

« Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont préparés par le gérant unique ou par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Les bénéfices nets seront constitués des revenus nets de la Branche d'Activité A et de la Branche d'Activité B.

17.3 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société. Le prélèvement redevient obligatoire lorsque la réserve légale tombe en dessous de dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Le montant représentant la déduction de cinq pour cent sera supporté comme suit:

- par les bénéfices nets de la Branche d'Activité A, en proportion de la quote-part des Parts Ordinaires dans le capital de la Société;

- par les bénéfices nets de la Branche d'Activité B, en proportion de la quote-part des Parts Préférentielles dans le capital de la Société;

17.4 Si les bénéfices nets d'une des Branches d'Activité ne sont pas suffisants pour supporter sa part de réserve légale (la «Branche d'Activité Défaillante»), l'autre branche d'activité supporte temporairement le financement du prélèvement pour la réserve légale (le «Prélèvement Défaillant»).

Le Prélèvement défaillant sera ajouté au montant rendu par la Branche d'Activité Défaillante au titre du prélèvement pour la réserve légale de l'exercice suivant et déduit du montant rendu par l'autre branche d'activité.

Si aucun prélèvement au titre de la réserve légale n'est rendu pour l'exercice suivant, le Prélèvement Défaillant sera déduit de tout dividende ou acompte sur dividende devant être payé à la Branche d'Activité Défaillante et ajouté au montant du dividende ou de l'acompte sur dividende redû à l'autre branche d'activité.

17.5 L'assemblée générale des associés, sur recommandation du gérant unique ou du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Les bénéfices et les pertes nets seront affectés comme suit:

Les bénéfices et les pertes nets réalisés par la société et résultant directement ou indirectement des actifs ou des revenus de la Branche d'Activité A et qui ne sont pas immédiatement distribués aux associés détenant les Parts Ordinaires, seront affectés pour 100% à ces derniers.

Les bénéfices et les pertes nets réalisés par la société et résultant directement ou indirectement des actifs ou des revenus de la Branche d'Activité B et qui ne sont pas immédiatement distribués aux associés détenant les Parts Préférentiels, seront affectés pour 100% à ces derniers.

17.6 Des dividendes intérimaires pourront être distribués selon les modalités et conditions de l'article 17.5, à tout moment sous les conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires seront établis par le gérant unique ou par le conseil de gérance,
- (ii) ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
- (iii) la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée extraordinaire des associés, ou par le gérant unique ou les gérants,
- (iv) le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.»

« Art. 18. Dissolution et liquidation.

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associé(s).

18.3 Les pouvoirs du gérant unique ou des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

18.4 Le boni de liquidation sera distribué comme suit:

- les actifs nets de la Branche d'Activité A seront exclusivement distribués aux associés détenant les Parts Ordinaires en proportion de leur détention de Parts Ordinaires,

- les actifs nets de la Branche d'Activité B seront exclusivement distribués aux associés détenant des Parts Préférentielles en proportion de leur détention de Parts Préférentielles

afin que la valeur nette totale de marché des actifs nets distribués à chaque associé soit égale au capital, tel qu'ajusté afin de prendre en considération tous les apports préalables, les affectations et les distributions, concernant les Parts Ordinaire et les Parts Préférentielles.»

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à deux mille huit cent cinquante euros (EUR 2.850,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DE FREITAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 novembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 35194. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197483/264.

(150221802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

**Kensington France Logistics Mezzo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Astatine Investment S.à r.l.).**

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.267.

—
IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,
ON THE SECOND DAY OF THE MONTH OF DECEMBER.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Kensington France Logistics Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of EUR25,000.- and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 199.264 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Ségolène Le Marec, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 2 December 2015, which proxy shall be registered with together with the present deed,

being the Sole Shareholder of Astatine Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and registered with the RCS under number B 199.267 (the "Company"), incorporated on 30 July 2015 pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 2 October 2015, number 2709.

The articles of association of the Company have never been amended. The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

A) Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to twenty five thousand Euros (EUR25,000) by the issue of five hundred (500) new shares (the "New Shares") with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each; subscription to and payment of the New Shares by way of a contribution in kind consisting in five hundred (500) shares held by the Sole Shareholder in Kensington France Logistics Pledgeco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Registre de

Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 197.390 (“Kensington France Logistics Pledgeco”) for an aggregate value of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) (the “Contribution in Kind”); acknowledgement of the report of the sole manager of the Company dated 2 December 2015 on the valuation of the Contribution in Kind (the “Valuation Report”); approval of the valuation of the Contribution in Kind and issue of the New Shares; allocation of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to the share capital of the Company; consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty five thousand Euros (EUR 25,000) represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each."

B) Change of the name of the Company into “Kensington France Logistics Mezzco S.à r.l.” and consequential amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name " Kensington France Logistics Mezzco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.”

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to twenty five thousand Euros (EUR 25,000) by the issue of five hundred (500) new shares (the “New Shares”) with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each.

Thereupon, the Sole Shareholder prenamed, represented as stated above, subscribed to the New Shares and paid the New Shares by way of the Contribution in Kind which consists in five hundred (500) shares held by the Sole Shareholder in Kensington France Logistics Pledgeco for a total aggregate amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The Valuation Report is acknowledged. The conclusion of the Valuation Report reads as follows:

“In view of the above the Sole Manager believes that the value of the Contribution in Kind amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) being at least equal to the total subscription price of the five hundred (500) shares proposed to be issued.”

It is resolved to evaluate the Contribution in Kind at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and to approve the valuation of the Contribution in Kind.

It is resolved to issue the New Shares and to allocate twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to the share capital.

Consequently, the Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty five thousand Euros (EUR 25,000) represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each."

Second resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company into “Kensington France Logistics Mezzco S.à r.l.” and to consequentially amend Article 1 of the articles of the Company as follows:

“ **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name " Kensington France Logistics Mezzco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation”.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks German and English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the German and the English texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden englischen Textes:

IM JAHRE ZWEITAUSENDFÜNFZEHN,

AM ZWEITEN TAGE DES MONATS DEZEMBER,

Vor uns, der unterzeichnenden Notarin Cosita Delvaux, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Kensington France Logistics Midco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital EUR 25.000 beträgt und eingetragen ist im Registre de commerce et des sociétés (das «RCS») in Luxemburg unter der Nummer B 199.264, (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Frau Ségolène Le Marec, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 2. Dezember 2015, welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden,

als Alleiniger Gesellschafter der Astatine Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundertfünfzig Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im RCS in Luxemburg, unter der Nummer B 199.267 (die «Gesellschaft»), gegründet am 30. Juli 2015 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Cosita Delvaux, Notar mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht am 2. Oktober 2015 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 2709.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienene, welcher gemäß der oben erwähnten Vollmacht handelt, gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, sodass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und vom Alleinigen Gesellschafter wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über die Beschlüsse getroffen werden soll, sind die folgenden:

A) Erhöhung des von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftskapitals von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000) durch die Ausgabe von fünfhundert (500) neuen Gesellschaftsanteilen (die "Neuen Gesellschaftsanteile") mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25); Zeichnung von und Bezahlung solcher Neuen Gesellschaftsanteile durch eine Sacheinlage, bestehend aus fünfhundert (500) Anteilen, welche vom Alleinigen Gesellschafter an der Kensington France Logistics Pledgeco S.à r.l. gehalten werden, eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundertfünfzig Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im RCS in Luxemburg, unter der Nummer B 197.390 („Kensington France Logistics Pledgeco“) zu einem Gesamtbetrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) (die «Sacheinlage»); Anerkennung des Berichts des Alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 2. Dezember 2015 über die Bewertung der Sacheinlage (der "Bewertungsbericht"); Genehmigung der Bewertung der Sacheinlage und Ausgabe all dieser Neuen Gesellschaftsanteile; Zuteilung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) zum Gesellschaftskapital der Gesellschaft; entsprechende Abänderung des ersten Satzes des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

" **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das herausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000), eingeteilt in tausend (1.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25)."

B) Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“ **Art. 1. Gesellschaftsname.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Kensington France Logistics Mezzco S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.”

Danach wurden die folgenden Beschlüsse vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, das von der Gesellschaft ausgegebene Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000) durch die Ausgabe von fünfhundert (500) neuen Gesellschaftsanteilen (die "Neuen Gesellschaftsanteile") mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig (EUR 25) zu erhöhen.

Daraufhin hat der Alleinige Gesellschafter, wie oben erwähnt, vertreten, all diese Neuen Gesellschaftsanteile gezeichnet und all diese Neuen Gesellschaftsanteile durch eine Sacheinlage bezahlt, bestehend aus fünfhundert (500) Anteilen, welche vom Alleinigen Gesellschafter an Kensington France Logistics Pledgeco zu einem Gesamtbetrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500).

Der Bewertungsbericht wird anerkannt. Der Schlusssatz des Bewertungsberichts lautet wie folgt:

“Im Hinblick auf das Vorgenannte ist der Alleinige Geschäftsführer der Annahme, dass sich der Wert der Sacheinlage auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beläuft, welches mindestens dem Gesamtzeichnungspreis der fünfhundert (500) Gesellschaftsanteilen entspricht, der zur Ausgabe vorgeschlagen wurde.”

Es wird beschlossen, die Sacheinlage mit zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) zu bewerten und die Bewertung der Sacheinlage zu genehmigen.

Es wird beschlossen, all diese Neuen Gesellschaftsanteile auszugeben und zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) zum Gesellschaftskapital der Gesellschaft zuzuteilen.

Folglich beschließt der Alleinige Gesellschafter den ersten Satz des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

" **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das herausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR25.000), eingeteilt in tausend (1.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25)."

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschloss, den Namen der Gesellschaft in „Kensington France Logistics Mezzco S.à r.l.“ abzuändern und den Artikel 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 1. Gesellschaftsname.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen „Kensington France Logistics Mezzco S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende Gesetzgebung geregelt.“

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund dieser Akte entstehen, werden ungefähr abgeschätzt auf EUR 1.800,-.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen und deutschen Sprache kundig ist, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer der erschienenen Partei der dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist, hat derselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. LE MAREC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 04 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38540. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 09. Dezember 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015198412/179.

(150223235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Hyvian Holdings INC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 202.035.

— STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the first day of December.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HYVIAN HOLDINGS INC., (the «Company»), a company organized under the laws of Canada, registered under Incorporation number BC1055767 with the Registrar of Companies, Province of British Columbia, Canada, having its registered office at 1800-510 West Georgia Street, Vancouver BC V6COM3 Canada.

The meeting is presided by Mr Marc THILL, companies' director, residing in Luxembourg

The meeting appoints as secretary and elects as scrutineer Mr Patrick VAN HEES, employee, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to act:

I) The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares held by each of them, are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxy-holder.

This attendance list, signed “ne varietur” by the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

In the same way the proxies of the represented shareholders at the meeting, signed “ne varietur” by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The shares representing the entire subscribed capital are all subscribed, present or represented at this meeting and the shareholders present or represented have full knowledge of the agenda, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II) The agenda of the meeting is the following:

1. Ratification of the decision taken by the Shareholders Meeting of the company HYVIAN HOLDINGS INC. dated 24 November 2015 in Canada, deciding to transfer without discontinuity of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, as well as registering the Company with the registry of companies in Luxembourg.

2. Adoption of the Luxembourg nationality as consequence of the transfer of the effective place of management and control, the main place of business and the office address of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg, in the City of Luxembourg.

3. Fixing the share capital at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros), allocated to the shareholders in proportion to their actual participation in the corporate capital.

4. Relinquishment of the current bylaws of the Company and full restatement by amendment to the articles of incorporation in order to adapt them to the Luxembourg legislation and to adopt the form of a Luxembourg Private Limited Liability Company (société à responsabilité limitée).

5. Decision to fix the corporate office in Luxembourg.

6. To note the resignation of the current resigning directors of the Company and to grant them discharge.

7. Appointment of the new manager and fixation of his term of duty.

8. To note a valuation declaration issued by the new manager of HYVIAN HOLDINGS INC. concerning the Company's value, based on financial statements dated December 1st, 2015.

9. Determination of transitory measures concerning the accounting year.

10. Power of attorney to grant in order to carry out all steps allowing the registration of the transfer with any administration.

11. Confirmation of the carrying out of the transfer from Canada to Luxembourg in accordance with a necessary and perfect property and juridical continuity, so that the Company shall be transferred with all its assets and liabilities without qualification, without any change, new contribution or any profit or assets distribution, in a full and perfect patrimonial and juridical continuity.

III) The following documents have been submitted to the meeting:

- a copy of the minutes of the shareholders' meeting held in Canada on 24th day of November 2015, deciding to leave Canada;

- a certificate of authorization issued on the 25th day of November, 2015 by the Office of the Registrar of Companies by the Government of the Province of British Columbia, Canada, in accordance with the Business Corporations Act, section 308 allowing the transfer without discontinuity of the Company from Canada to the Grand-Duchy of Luxembourg;

- the balance sheet/financial statements of the Company showing a situation as at December 1st, 2015.

All above mentioned documents signed “ne varietur” by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to ratify the decision taken by the Shareholders Meeting of the Company HYVIAN HOLDINGS INC. dated 24 November 2015 in Canada deciding to transfer the Company without discontinuity to the Grand Duchy of Luxembourg, as well as to register the Company with the registry of companies in Luxembourg.

The meeting decides as well to strike the Company off from the registers of the Office of the Director of Corporations by the Government of the Province of British Columbia, as soon as the Company will be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, on basis of a certified extract issued by the Luxembourg Registrar Officer.

Second resolution

The meeting decides to adopt the Luxembourg nationality for the Company as consequence of the transfer of the effective place of management and control, the main place of business and the registered office address of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg, in the City of Luxembourg, in accordance with Luxembourg laws.

Third resolution

The meeting decides to fix the share capital of the Company in Luxembourg at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each and to allocate them to the shareholders in proportion to their actual participation in the corporate capital.

Fourth resolution

The meeting decides to relinquish the current bylaws of the Company and to restate them by full amendment to the articles of incorporation in order to adapt them to the Luxembourg legislation and to adopt the form of a Luxembourg Private Limited Liability Company (société à responsabilité limitée), and to give to these articles the following wording:

Chapter I. - Name - Registered office - Duration - Corporate purpose - Capital Form and Name

Art. 1. These articles govern a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) named HYVIAN HOLDINGS INC. (here-after the "Company").

Registered office

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the manager.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office or abroad.

Duration

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Corporate purpose

Art. 4. The Company has for object any operations pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests and shareholding.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever and grant to any company belonging directly or indirectly to its group or to any shareholder any support, loans, advances or guarantees.

The Company may acquire and sell any other securities by way of subscription, acquisition, sale, transfer, exchange or otherwise and may give them as guarantee.

The Company may hold shares in partnerships. Furthermore, the Company may acquire, manage, develop, sell and dispose of any rights related to any real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Capital

Art. 5. The corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-), divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) corporate units with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in the law.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The transfer of corporate unit inter vivos to non-members is subject to the consent of the members representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

In case of death of a member, the transfer of corporate unit to nonmembers is subject to the consent of no less than three quarters of the votes belonging to the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within 30 (thirty) days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy, insolvency, dissolution or winding-up of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

Chapter II. - Management - General meeting Management

Art. 11. The Company will be managed by one or more managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting.

Towards third parties, each manager has without reservation the widest powers in order to take any decisions binding the Company and to act for and on behalf on it in any circumstances.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Towards third parties, the Company is in all circumstances committed by the single signature of the sole manager or, in case of plurality, by the signature of at least two managers or by the sole signature of any delegate of the manager acting within the strict limits of his powers. In its current relations with the public administration, the Company is validly represented by any manager.

General Meeting

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions in the general meetings of members. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

As long as one member holds all the corporate units, the Company exist as a single member company. In this case, the sole shareholder exercises all the powers devolved to the general meeting.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital.

However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Chapter III. - Business year - Allocation of profits Business year

Art. 15. The business year begins on January, 1st and ends on December, 31 of each year.

Art. 16. Every year on December, 31 the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Allocation of profits

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. The Company may be dissolved by a decision of the sole member or the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the members refer to the law of August, 10 1915 relating to commercial companies.

Fifth resolution

The meeting decides to fix the registered office and corporate seat of the Company at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Sixth resolution

The meeting notes the resignation of the current directors of the Company and grants them entire discharge for the period the corporation was a Canadian company.

Seventh resolution

The meeting decides to appoint for an unlimited period of time as sole manager of the Company:

Mr Marc THILL, companies' manager, born on July 1st, 1957 in Thionville, France, residing professionally at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The sole manager binds the Company by his single signature for any operation.

Eighth resolution

The meeting notes and approves the valuation declaration issued on 1st December 2015 by the sole manager of HYVIAN HOLDINGS INC. concerning the Company's value, based on the financial statements dated December 1st 2015, which concludes as follows:

”On basis of the financial statement of the Company, as at December 1st, 2015, we can declare that the net asset value of the Company is at least equal to EUR 12,500.”

The said declaration, signed “ne varietur” by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Ninth resolution

The first accounting year under Luxembourg legislation begins on the date of the present deed and ends on December 31, 2016.

Tenth resolution

The meeting decides to grant the widest power of attorney to Messrs. Marc THILL and Patrick VAN HEES, acting together or separately and with full power of substitution, in order to carry out all steps allowing the registration of the registered office transfer by any administration it may concern and to sign and deed, act or document to this purpose.

Eleventh resolution

The meeting confirms the carrying out of the transfer from Canada to Luxembourg in accordance with a necessary and perfect property and juridical continuity, so that the Company has been today transferred with all its assets and liabilities without qualification, without any change, new contribution or any profit or assets distribution, in a full and perfect patrimonial and juridical continuity.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 183 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation, as a result of this deed, are estimated at approximatively EUR 1,600.- (one thousand six hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier décembre.

Par devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de HYVIAN HOLDINGS INC., «la Société», une société de droit canadien immatriculée sous le numéro BC1055767 auprès du Registre des Sociétés, Province de Colombie Britannique, Canada, ayant son siège social à 1800- 510 West Georgia Street, Vancouver BC V6COM3 Canada.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc THILL, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme secrétaire et choisit comme scrutateur Monsieur Patrick VAN HEES, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou par leur mandataire.

Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée à avec lui

Pareillement, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit sont toutes souscrites, présentes ou représentées à l'assemblée et les actionnaires présents et représentés ont pleine connaissance de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

II) L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée des actionnaires de la société HYVIAN HOLDINGS INC. datée du 24 novembre 2015 au Canada décidant le transfert sans discontinuité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'inscription au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

2. Adoption de la nationalité luxembourgeoise en conséquence du transfert du siège effectif de gestion et de contrôle, le principal siège des affaires et l'adresse des bureaux de la Société, vers le Grand-Duché de Luxembourg, dans la Ville de Luxembourg.

3. Fixation du capital social à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), attribuées aux associés en proportion de leur participation actuelle dans le capital social.

4. Abandon des statuts actuels de la Société et refonte totale de ceux-ci par modification de tous leurs articles pour les adapter à la législation luxembourgeoise et pour adopter la forme sociale d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

5. Décision de fixer le siège social à Luxembourg.

6. Acceptation de la démission et décharge aux administrateurs actuels de la société.

7. Nomination d'un nouveau gérant et détermination de la durée de son mandat.

8. Prise de connaissance d'une déclaration de valeur émise par le nouveau gérant de HYVIAN HOLDINGS INC, concernant la valeur de la Société, établie sur base d'une situation financière datée du 1^{er} décembre 2015.

9. Détermination de dispositions transitoires en ce qui concerne l'exercice comptable.

10. Mandat à octroyer aux fins de mener à bien toutes démarches permettant l'enregistrement du transfert du siège social auprès de tout bureau compétent.

11. Confirmation de la réalisation du transfert du Canada à Luxembourg dans une nécessaire et parfaite continuité patrimoniale et juridique, de sorte que la société est transférée avec l'intégralité de ses actifs et passifs, sans aucune réserve, sans intervention de nouvel apport ou distribution d'aucune sorte, dans une parfaite continuité patrimoniale et juridique.

III) Les documents suivants sont soumis à l'assemblée:

- le procès-verbal de la réunion des actionnaires qui s'est tenue au Canada le 24 novembre 2015, décidant de quitter le Canada;

- un certificat d'autorisation délivré le 25 novembre 2015 par le Directeur du Registre des Sociétés auprès de la Province de Colombie Britannique conformément au «Business Corporations Act», permettant le transfert sans discontinuité de la Société du Canada au Luxembourg;

- le bilan de la Société présentant une situation au 1^{er} décembre 2015.

Tous les documents précités seront signés «ne varietur» par le notaire instrumentant et les comparants pour être annexés à l'acte et enregistrés avec lui.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de ratifier la décision prise par l'assemblée des actionnaires de la société HYVIAN HOLDINGS INC. datée du 24 novembre 2015 au Canada autorisant le transfert sans discontinuité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que son inscription au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

L'assemblée décide également de radier la Société des registres du Bureau du Directeur des Sociétés auprès de la Province de Colombie Britannique au Canada, dès que son immatriculation sera effectuée à Luxembourg, sur base d'un extrait certifié émis par le préposé au Registre luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise en conséquence du transfert de son administration centrale, de la place principale de ses activités et l'adresse du siège statutaire de la Société dans la Ville de Luxembourg, au Grand-Duché du Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital social de la Société au Luxembourg à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, et de les attribuer aux associés en proportion de leur participation actuelle dans le capital social.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise et adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, et de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination sociale - Siège social - Durée - Objet social - Capital social

Dénomination sociale

Art. 1^{er}. Les présents statuts régissent une société à responsabilité luxembourgeoise dénommée HYVIAN HOLDINGS INC. (ci-après «la Société»).

Siège social

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

La société peut établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par simple décision du gérant.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur décision de l'associé unique ou des associés à tout autre endroit de la commune du siège ou à l'étranger.

Durée

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement, à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut acquérir et céder toutes autres sortes de valeurs mobilières, soit par souscription, achat, échange, vente ou de toute autre manière.

La société peut détenir des parts dans des sociétés de personnes. En outre, la société peut acquérir, administrer, développer et céder de la propriété immobilière sise à Luxembourg ou à l'étranger.

De manière générale, la société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente. (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou, autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre II. - Gérance - Assemblée Générale

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers, chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour prendre toute décision engageant la Société et pour agir en son nom en toutes circonstances.

Art. 12. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances car la signature du gérant unique, ou en cas de pluralité, par les signatures de deux gérants au moins ou par la signature de tout délégué de la gérance, dans les strictes limites de ses pouvoirs. La signature de tout gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Assemblée générale

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives lors de l'assemblée générale des associés. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales, la Société existera en tant que société unipersonnelle. Dans ce cas l'associé unique exercera tout pouvoir dévolu à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Année sociale

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre communication des comptes annuels de la société au siège social.

Répartition des bénéfices

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale le cas échéant, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été valablement dérogé par les présents statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs actuels et leur donne décharge pour la période où la société était de nationalité canadienne.

Septième résolution

L'assemblée nomme pour une durée illimitée en tant que gérant unique de la Société:

Monsieur Marc THILL, gérant de sociétés, né le premier juillet 1957 à Thionville, France, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le gérant unique engage la Société par sa seule signature pour toutes opérations.

Huitième résolution

L'assemblée prend acte de et approuve la déclaration de valorisation émise le 1^{er} décembre 2015 par le gérant unique de HYVIAN HOLDINGS INC., établissant la valeur de la Société, basée sur des états financiers en date du 1^{er} décembre 2015, qui conclut comme suit:

«Sur base des états financiers de la Société, arrêtés à la date du 1^{er} décembre 2015, nous pouvons déclarer que la valeur des actifs nets de la Société est au moins égale à EUR 12.500,-.»

Neuvième résolution

Le premier exercice comptable sous l'empire de la législation luxembourgeoise commence le jour du présent acte et se terminera le 31 décembre 2016.

Dixième résolution

L'assemblée décide d'octroyer un mandat aussi large que possible à Messieurs Marc THILL et Patrick VAN HEES, pouvant agir ensemble ou séparément, avec totale faculté de substitution, aux fins de mener à bien toutes démarches permettant l'enregistrement du transfert du siège social auprès de tout bureau compétent et de toute administration qu'il appartiendra, et de signer tous actes, conventions ou documents dans ce but.

Onzième résolution

L'assemblée confirme la réalisation effective du transfert du Canada à Luxembourg dans une nécessaire et parfaite continuité patrimoniale et juridique, de sorte que la société est transférée avec l'intégralité de ses actifs et passifs, sans aucune réserve, sans nouvel apport ou distribution d'aucune sorte, dans une parfaite continuité patrimoniale et juridique.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelle forme que ce soit qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à EUR 1.600,- (mille six cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: M. THILL, P. VAN HEES, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38148. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015198698/405.

(150223474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Kensal Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 225.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 195.233.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-fourth of November.

Before Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Resolution IV Holdings S.à.r.l. a Luxembourg société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Commercial Register under the number B 168.784, whose registered office is at 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- it is the sole actual partner of Kensal Holdings S.à.r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on March 05, 2015, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1076 of 24 April 2015, and amended for the last time on the 04th of November 2015, by a deed of Maître Henri HELLINCKX, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

- the Company's capital is set at TWO HUNDRED AND TWENTY-TWO THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (222,000.-GBP) divided into two thousand two hundred and twenty (2,220) share quotas of ONE HUNDRED GREAT BRITAIN POUNDS (100.-GBP) each;

- the sole partner take all resolutions about the following agenda:

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of three thousand Great Britain Pounds (3,000 GBP) by the issue of thirty (30) share quotas, each with a nominal value of one hundred Great Britain Pounds (100.-GBP), to raise it up to two hundred and twenty-five thousand Great Britain Pounds (225,000 GBP).

2) Subscription to such new shares and payment of the subscription price by conversion of part of a receivable held by Resolution IV Holdings S.à.r.l.

3) Change of the nominal value of the share quotas from one hundred Great Britain Pounds (100.-GBP) to one Great Britain Pound (1.00- GBP).

4) Conversion of the two thousand two hundred and fifty (2,250) existing share quotas to two hundred and twenty-five thousand (225,000) share quotas with a nominal value of one Great Britain Pound (1.00- GBP), each.

5) Amendment of article 6 of the articles of association.

6) Miscellaneous.

- the sole partner take the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the subscribed capital by THREE THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (3,000.- GBP) to bring it from its present amount of TWO HUNDRED AND TWENTY-TWO THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (222,000.-GBP) to TWO HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (225,000.- GBP) by the issuance of 30 (thirty) additional shares with a par value of one hundred Great Britain Pounds (100.- GBP) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payement

It is resolved to state and accept the subscription of all the 30 (thirty) new shares by the sole partner, Resolution IV Holdings S.à r.l., prenamed, represented as thereabove mentioned, and to accept the full payment of all the new shares by conversion of part of a receivable held by Resolution IV Holdings S.à r.l. against the company, i.e. THREE THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (3,000.- GBP).

The value of the Receivable has been certified to the undersigned notary by a balance sheet of the Company as per October 31, 2015 and by way of a certificate issued by the management of the Company dated November 19, 2015.

The said balance sheet and the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

It is resolved to change the nominal value of the share quotas from one hundred Great Britain Pounds (100.-GBP) to one Great Britain Pound (1.00- GBP), each.

Third resolution

It is resolved to convert the two thousand two hundred and fifty existing share quotas (2,250) to two hundred and twenty-five thousand (225,000) share quotas with a nominal value of one Great Britain Pound (1.00- GBP), each.

Fourth resolution

It is resolved to amend accordingly article 6 of the articles of association, to read as follows:

“The capital is set at TWO HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (225,000.- EUR) divided into two hundred and twenty-five (225,000) share quotas of ONE GREAT BRITAIN POUND (1.00- GBP) each.”

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Resolution IV Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro B 168.784, avec siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

Ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera, après avoir été signée "ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- il est l'associé unique actuel de Kensal Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 05 mars, 2015, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1076 du 24 avril 2015 et modifié pour la dernière fois par acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, en date du 04 novembre 2015, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

- le capital social de la Société s'élève à DEUX CENT VINGT-DEUX MILLE LIVRES STERLING (222.000.-GBP) divisé en deux mille deux cent vingt (2.220) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (100.-GBP) chacune.

L'associé unique prend des résolutions par rapport à l'agenda suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois mille livres sterling (3.000 GBP) par l'émission de trente (30) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent livres sterling (100.- GBP), afin de le porter à un montant de deux cent vingt-cinq mille livres sterling (225.000 GBP).

2) Souscription de ces nouvelles actions et paiement intégral de toutes les nouvelles parts sociales par conversion d'une partie de la créance détenue par Resolution IV Holdings S.à r.l.

3) Changement de la valeur nominale des parts sociales pour les réduire de leur montant initial de cent livres sterling (100.-GBP) à un montant de une livre sterling (1.00- GBP) chacune.

4) Conversion des deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales existantes en deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales d'une valeur nominale de une livre sterling (1.00 GBP), chacune.

5) Modification de l'article 6 des statuts.

6) Divers.

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital émis de la Société à concurrence d'un montant de TROIS MILLE LIVRES STERLING (3.000.- GBP) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT VINGT-DEUX MILLE LIVRES STERLING (222.000 GBP) à DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE LIVRES STERLING (225.000 GBP) par l'émission de 30 (trente) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT LIVRES STERLING (100.- GBP) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Il est décidé d'acter et d'accepter la souscription des 30 (trente) parts sociales nouvelles par l'associé unique, Resolution IV Holdings S.à r.l., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, et d'accepter la libération intégrale de toutes les nouvelles parts sociales par conversion d'une partie de la créance que Resolution IV Holdings S.à r.l. détient envers la Société, c'est-à-dire TROIS MILLE LIVRES STERLING (3.000 GBP).

La valeur de la créance a été certifiée au notaire par un bilan de la Société arrêté au 31 octobre 2015 ainsi que par le biais d'un certificat émis par la gérance de la Société daté du 19 novembre 2015.

Le bilan ci-dessus mentionné et le Certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte aux fins d'enregistrement.

Deuxième résolution

Il a été décidé de changer la valeur nominale des parts sociales pour les réduire de leur montant initial de cent livres sterling (100.-GBP) à un montant de une livre sterling (1.00- GBP) chacune.

Troisième résolution

Il a été décidé de convertir les deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales existantes en deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales d'une valeur nominale de une livre sterling (1.00 GBP), chacune

Quatrième résolution

Par conséquent, Il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts afin de le lire comme suit:

«Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE LIVRES STERLING (225.000.- GBP) représenté par deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales d'une valeur nominale de UNE LIVRE STERLING (1.00-GBP.-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 1^{er} décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37803. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198740/142.

(150222991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Leo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.391.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 octobre 2015

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Bart DE NEEF. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Certifié sincère et conforme

LEO PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015197981/16.

(150222485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Royal Academy Of Dance a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 6, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg F 1.236.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de Royal Academy of Dance ASBL tenue en date du 7 décembre 2015.

Le président et le bureau de l'assemblée actent:

- Les modifications aux statuts:

* L'article 2 à lire comme suit:

«Son siège social est établi à Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner par l'Assemblée générale.»

* L'article 21: remplacer la première ligne:

«Le Conseil désigne parmi ses membres un président et un vice-président. Le Conseil peut désigner un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être un membre du Conseil.»

* L'article 30 à lire comme suit:

«Un ou plusieurs membres effectifs représentant vingt pour cent du total des membres effectifs peuvent demander que les comptes annuels de l'Association soient contrôlés par un réviseur. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée. Le réviseur est désigné par les membres effectifs lors de l'Assemblée Générale annuelle. Le réviseur établira un rapport sur les comptes qu'il soumettra à l'Assemblée Générale.»

Ces décisions ont été prises à l'unanimité des membres effectifs présents et représentés.

Royal Academy of Dance ASBL

Signature

Le Président

Référence de publication: 2015198169/24.

(150222207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.507,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.334.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of November,
before us, Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-two thousand five hundred seven Euro (EUR 22,507.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 159.334 (the Company). The Company has been incorporated on March 2, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1123 of May 26, 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time on August 16, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2691 of October 28, 2013.

There appeared

1) European PE Administrators (Holdings) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the RCS under number B 193.082 (European PE Administrators),

hereby represented by Mrs Nathalie MAISSIN, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2015,

2) Atlantis International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the RCS under number B 177.716 (Atlantis),

hereby represented by Mrs Nathalie MAISSIN, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2015,

3) European Cruise Liners S.à r.l., in liquidation, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the RCS under number B 171.471 (European Cruise Liners),

hereby represented by Mrs Nathalie MAISSIN, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2015,

4) Global Sporting Rights S.à r.l., in liquidation, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the RCS under number B 163.956 (Global Sporting Rights),

hereby represented by Mrs Nathalie MAISSIN, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2015,

5) European Property Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the RCS under number B 161.859 (European Property Services),

hereby represented by Mrs Nathalie MAISSIN, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2015,

6) European Bijoutier S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the RCS under number B 159.617 (European Bijoutier),

hereby represented by Mrs Nathalie MAISSIN, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2015,

7) European Clinics S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the RCS under number B 159.615 (European Clinics),

hereby represented by Mrs Nathalie MAISSIN, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2015, and

8) Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, a limited company incorporated under the laws of United Kingdom, with registered office at 95 Wigmore Street, London W1U 1FB, United Kingdom, and registered with the Companies House under number 6492046 (Bridgepoint Europe IV),

hereby represented by Mrs Nathalie MAISSIN, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 6, 2015.

European PE Administrators, Atlantis, European Cruise Liners, Global Sporting Rights, European Property Services, European Bijoutier, European Clinics and Bridgepoint Europe IV are hereinafter referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Amendment to article 7.3 of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

“ 7.3. Any share premium paid in respect of any given class of Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account. Decisions as to the use of the share premium reserve account are to be taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders subject to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and these Articles.”

3. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution:

The Shareholders resolve to amend article 7.3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ 7.3. Any share premium paid in respect of any given class of Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account. Decisions as to the use of the share premium reserve account are to be taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders subject to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and these Articles.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1300.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de novembre,

par devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt-deux mille

cinq cent sept Euro (EUR 22.507,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 159.334 (la Société). La Société a été constituée le 2 mars 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1123 du 26 mai 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 août 2013 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2691 du 28 octobre 2013.

Ont comparu:

1) European PE Administrators (Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 193.082 (European PE Administrators),

ici représentée par Mme Nathalie MAISSIN, employée, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2015,

2) Atlantis International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 177.716 (Atlantis);

ici représentée par Mme Nathalie MAISSIN, employée, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2015,

3) European Cruise Liners S.à r.l., en liquidation, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 171.471 (European Cruise Liners);

ici représentée par Mme Nathalie MAISSIN, employée, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2015,

4) Global Sporting Rights S.à r.l., en liquidation, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 163.956 (Global Sporting Rights);

ici représentée par Mme Nathalie MAISSIN, employée, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2015,

5) European Property Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 161.859 (European Property Services);

ici représentée par Mme Nathalie MAISSIN, employée, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2015,

6) European Bijoutier S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 159.617 (European Bijoutier);

ici représentée par Mme Nathalie MAISSIN, employée, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2015,

7) European Clinics S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 159.615 (European Clinics);

ici représentée par Mme Nathalie MAISSIN, employée, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2015, et

8) Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, une limited company constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 95 Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni et immatriculée au Companies House sous le numéro 6492046 (Bridgepoint Europe IV);

ici représentée par Mme Nathalie MAISSIN, employée, avec résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2015.

European PE Administrators, Atlantis, European Cruise Liners, Global Sporting Rights, European Property Services, European Bijoutier, European Clinics et Bridgepoint Europe IV sont ci-après définis comme les Associés.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Modification de l'article 7.3. des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

« 7.3. Toute prime d'émission versée lors de l'émission d'une catégorie de Parts Sociales déterminée devra être allouée à un compte de réserve prime d'émission. Les décisions relatives à l'utilisation du compte de réserve prime d'émission seront prises par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et les présents Statuts.»

3. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première Résolution:

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième Résolution:

Les Associés décident de modifier l'article 7.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 7.3. Toute prime d'émission versée lors de l'émission d'une catégorie de Parts Sociales déterminée devra être allouée à un compte de réserve prime d'émission. Les décisions relatives à l'utilisation du compte de réserve prime d'émission seront prises par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et les présents Statuts.»

Estimation des frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1300.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Maissin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/26124. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2015197568/208.

(15022346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Marimur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.179.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 octobre 2015.

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammedia (Algérie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ démissionnaire avec effet au 21 mai 2015.

Pour la société

MARIMUR S.A.

Référence de publication: 2015198026/13.

(150221952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Bock Capital Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.692.082,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.538.

—
In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of November,
Before Me Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Bock Capital Investors S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, having a share capital of twenty-six million six hundred seventy-nine thousand five hundred eighty-two Euros (EUR 26,679,582.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.538 (the Company). The Company was incorporated on May 15, 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C) dated July 20, 2007, N°- 1511. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on July 30, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C dated October 5, 2015, N°- 2736.

THERE APPEARED:

(1) TA EU Acquisitions S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand four hundred eighty Euros (EUR 1,212,480.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.381 (TA Acquisitions),

(2) TA EU Acquisitions II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of seven million seventy-nine thousand eighty-eight Euros (EUR 7,079,088.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.379 (TA Acquisitions II),

(3) TA EU Acquisitions III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand four hundred eighty Euros (EUR 1,212,480.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.383 (TA Acquisitions III),

(4) TA EU Acquisitions IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,212,500.-) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.219 (TA Acquisitions IV),

(5) TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,212,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.321 (TA Zebra),

(6) TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of ten million Swedish krona (SEK 10,000,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.773 (TA EU Acquisitions Mountainstream),

(7) TA EU Acquisitions V S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred and twelve thousand four hundred and ninety-nine Euros and ninety cents (EUR 1,212,499.90) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 175.263 (TA EU Acquisitions V),

(8) TA EU Acquisitions VI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, having a share capital of one million two hundred and sixty-one thousand four hundred and ninety-nine Euros and eighty cents (EUR 1,261,499.80) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182.062 (TA EU Acquisitions VI),

(9) TA EU Acquisitions VII S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, having a share capital of eighteen million four hundred and seventeen thousand one hundred and thirty-three point forty Swedish Krona (SEK 18,417,133.40) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.043 (TA EU Acquisitions VII),

(10) EU Acquisitions Fuji S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, having a share capital of five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirtyeight Euros and ninety Cents (EUR 5,420,538.90) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189.540 (EU Acquisitions Fuji),

(11) Bock Capital EU Acquisitions Sakana S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five Euros (EUR 1,865,405.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.203 (Bock EU Acquisitions Sakana),

(12) Bock Capital EU Acquisitions IOL S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.864 (Bock EU Acquisitions IOL), and

(13) Bock Capital EU Acquisitions PG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million three hundred fifty thousand US dollars (USD 1,350,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 199.288 (Bock EU Acquisitions PG, and, together with TA Acquisitions, TA Acquisitions II, TA Acquisitions III, TA Acquisitions IV, TA Zebra, TA EU Acquisitions Mountainstream, TA EU Acquisitions V, TA EU Acquisitions VI, TA EU Acquisitions VII, EU Acquisitions Fuji, Bock EU Acquisitions Sakana and Bock EU Acquisitions IOL, the Shareholders).

Each of the Shareholders is hereby represented by Mr. Benjamin Scotti, with professional address at 26, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Waiver of convening notice;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) in order to bring it from its present amount of twenty-six million six hundred seventy-nine thousand five hundred eighty-two Euros (EUR 26,679,582.-) represented by
 - (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares);
 - (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares);
 - (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares);
 - (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares);
 - (v) six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares);
 - (vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares);
 - (vii) one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) class F tracker shares (the Class F Tracker Shares);
 - (viii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class G tracker shares (the Class G Tracker Shares);
 - (ix) one million two hundred and sixty-one thousand five hundred (1,261,500) class H tracker shares (the Class H Tracker Shares);
 - (x) two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) class I tracker shares (the Class I Tracker Shares);
 - (xi) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) class J tracker shares (the Class J Tracker Shares);
 - (xii) one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) class K tracker shares (the Class K Tracker Shares),
 - (xiii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class L tracker shares (the Class L Tracker Shares), and
 - (xiv) one million two hundred twenty-four thousand five hundred (1,224,500) class M tracker shares (the Class M Tracker Shares),
 all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of twenty-six million six hundred ninety-two thousand and eighty-two Euros (EUR 26,692,082.-) represented by
 - (i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares;
 - (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares;
 - (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares;

- (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares;
 - (v) six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares;
 - (vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares;
 - (vii) one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares;
 - (viii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares;
 - (ix) one million two hundred and sixty-one thousand five hundred (1,261,500) Class H Tracker Shares;
 - (x) two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) Class I Tracker Shares;
 - (xi) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) Class J Tracker Shares;
 - (xii) one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) Class K Tracker Shares;
 - (xiii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class L Tracker Shares;
 - (xiv) one million two hundred twenty-four thousand five hundred (1,224,500) Class M Tracker Shares; and
 - (xv) twelve thousand five hundred (12,500) class N tracker shares (the Class N Tracker Shares),
- all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

3. Subscription for and payment of the share capital increase of the Company specified under item 2 above by a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to be made by Bock Capital EU Acquisitions WAG S.à r.l.;

4. Subsequent amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect the share capital increase set out at items 2 and 3 above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any employee of the Company or of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register); and

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to each of them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) in order to bring it from its present amount of twenty-six million six hundred seventy-nine thousand five hundred eighty-two Euros (EUR 26,679,582.-) represented by

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares;
- (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares;
- (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares;
- (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares;
- (v) six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares;
- (vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares;
- (vii) one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares;
- (viii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares;
- (ix) one million two hundred and sixty-one thousand five hundred (1,261,500) Class H Tracker Shares;
- (x) two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) Class I Tracker Shares;
- (xi) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) Class J Tracker Shares;
- (xii) one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) Class K Tracker Shares;
- (xiii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class L Tracker Shares; and
- (xiv) one million two hundred twenty-four thousand five hundred (1,224,500) Class M Tracker Shares,

all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of twenty-six million six hundred ninety-two thousand and eighty-two Euros (EUR 26,692,082.-) represented by

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares;
- (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares;
- (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares;
- (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares;

- (v) six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares;
 - (vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares;
 - (vii) one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares;
 - (viii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares;
 - (ix) one million two hundred and sixty-one thousand five hundred (1,261,500) Class H Tracker Shares;
 - (x) two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) Class I Tracker Shares;
 - (xi) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) Class J Tracker Shares;
 - (xii) one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) Class K Tracker Shares;
 - (xiii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class L Tracker Shares;
 - (xiv) one million two hundred twenty-four thousand five hundred (1,224,500) Class M Tracker Shares; and
 - (xv) twelve thousand five hundred (12,500) Class N Tracker Shares,
- all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon appeared Bock Capital EU Acquisitions WAG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, under the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, hereby represented by Mr Benjamin Scotti, with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (which proxy having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed of the purpose of registration), subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) newly issued Class N Tracker Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

Such contribution in cash, in the aggregate amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) shall be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles so that it shall read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at twenty-six million six hundred ninety-two thousand and eighty-two Euros (EUR 26,692,082.-), divided into:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares);
- (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares);
- (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares);
- (v) six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares);
- (vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares);
- (vii) one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) class F tracker shares (the Class F Tracker Shares);
- (viii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class G tracker shares (the Class G Tracker Shares);
- (ix) one million two hundred and sixty-one thousand five hundred (1,261,500) class H tracker shares (the Class H Tracker Shares);
- (x) two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) class I tracker shares (the Class I Tracker Shares);
- (xi) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) class J tracker shares (the Class J Tracker Shares);
- (xii) one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) class K tracker shares (the Class K Tracker Shares);
- (xiii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class L tracker shares (the Class L Tracker Shares);

(xiv) one million two hundred twenty-four thousand five hundred (1,224,500) class M tracker shares (the Class M Tracker Shares) and,

(xv) twelve thousand five hundred (12,500) class N tracker shares (the Class N Tracker Shares).

The Company may also create and issue from time to time subject to and in accordance with the Law (i) additional Class A Tracker Shares, (ii) additional Class B Tracker Shares, (iii) additional Class C Tracker Shares, (iv) additional Class D Tracker Shares, (v) additional Class E Tracker shares, (vi) additional Class F Tracker Shares, (vii) additional Class G Tracker Shares, (viii) additional Class H Tracker Shares, (ix) additional Class I Tracker Shares, (x) additional Class J Tracker Shares, (xi) additional Class K Tracker Shares, (xii) additional Class L Tracker Shares, (xiii) additional Class M Tracker Shares and (xiv) additional Class N Tracker Shares, all in registered form and each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (collectively the Tracker Shares, and individually a Tracker Share) which will track the performance and returns of such underlying investment as is specified at the time of issue.

The Class A Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Jupiter Luxembourg S.à r.l..

The Class B Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg S.à r.l..

The Class C Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg III S.à r.l..

The Class D Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg II S.à r.l..

The Class E Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg Zebra S.à r.l.

The Class F Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Mountainstream Holding II S.à r.l..

The Class G Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg V S.à r.l..

The Class H Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg VI S.à r.l..

The Class I Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg VII S.à r.l..

The Class J Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of EU Luxembourg Fuji S.à r.l..

The Class K Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Bock Capital EU Luxembourg Sakana S.à r.l..

The Class L Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Bock Capital EU Luxembourg IOL S.à r.l..

The Class M Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Bock Capital EU Luxembourg PG S.à r.l..

The Class N Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Bock Capital EU Luxembourg WAG S.à r.l..

The Ordinary Shares and Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of the Company or of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

There being no further business on the agenda, the Meeting was adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de novembre,
par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Bock Capital Investors S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-six millions six cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-deux Euros (EUR 26.679.582,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.538 (la Société). La Société a été constituée le 15 mai 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) le 20 juillet 2007, N° - 1511. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 30 juillet 2015 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C le 5 octobre 2015, N°- 2736.

ONT COMPARU:

(1) TA EU Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingts Euros (EUR 1.212.480,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.381 (TA Acquisitions),

(2) TA EU Acquisitions II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de sept millions soixante-dix-neuf mille quatre-vingt-huit Euros (EUR 7.079.088,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.379 (TA Acquisitions II),

(3) TA EU Acquisitions III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingts Euros (EUR 1.212.480,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.383 (TA Acquisitions III),

(4) TA EU Acquisitions IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents Euros (EUR 1.212.500,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 171.219 (TA Acquisitions IV),

(5) TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents Euros (EUR 1.212.500,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.321 (TA Zebra),

(6) TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de dix millions de couronnes suédoises (SEK 10,000,000,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.773 (TA EU Acquisitions Mountainstream),

(7) TA EU Acquisitions V S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.212.499,90) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.263 (TA EU Acquisitions V),

(8) TA EU Acquisitions VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de un million deux cent soixante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt cents (EUR 1.261.499,80) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182062 (TA EU Acquisitions VI),

(9) TA EU Acquisitions VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de dix-huit millions quatre cent dix-sept mille cent trente-trois virgule quarante couronnes suédoises (SEK 18.417.133,40) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187043 (TA EU Acquisitions VII), et

(10) EU Acquisitions Fuji S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-huit Euros et quatre-vingt-dix Centimes (EUR 5.420.538,90) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189540 (EU Acquisitions Fuji),

(11) Bock Capital EU Acquisitions Sakana S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq Euros (EUR 1.865.405,-) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.203 (Bock EU Acquisitions Sakana),

(12) Bock Capital EU Acquisitions IOL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500,-) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.864 (Bock EU Acquisitions IOL), et

(13) Bock Capital EU Acquisitions PG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million trois cent cinquante mille dollars US (USD 1.350.000,-) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.288 (Bock EU Acquisitions PG, et, ensemble avec TA Acquisitions, TA Acquisitions II, TA Acquisitions III, TA Acquisitions IV, TA Zebra, TA EU Acquisitions Mountainstream, TA EU Acquisitions V, TA EU Acquisitions VI, TA EU Acquisitions VII, EU Acquisitions Fuji, Bock EU Acquisitions Sakana et Bock EU Acquisitions IOL, les Associés).

Chacun des Associés est ci-après représenté par Monsieur Benjamin Scotti, dont l'adresse professionnelle est située au 26, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation à l'avis de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cent cents Euros (EUR 12.500,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-six millions six cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-deux Euros (EUR 26.679.582,-), représenté par

(i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);

(ii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie A (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A);

(iii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B);

(iv) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie C (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C);

(v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) parts sociales traçantes de catégorie D (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D);

(vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie E (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E);

(vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) parts sociales traçantes de catégorie F (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F);

(viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie G (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G);

(ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) parts sociales traçantes de catégorie H (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie H);

(x) deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) parts sociales traçantes de catégorie I (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie I);

(xi) cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) parts sociales traçantes de catégorie J (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie J);

(xii) un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405) parts sociales traçantes de catégorie K (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie K),

(xiii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie L (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie L), et

(xiv) un million deux cent vingt-quatre mille cinq cents (1.224.500) parts sociales traçantes de catégorie M (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie M),

toutes sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de vingt-six millions six cent quatre-vingt-douze mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 26.692.082,-) représenté par

(i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires;

(ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A;

(iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B;

(iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C;

(v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D;

- (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E;
- (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F;
- (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G;
- (ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H;
- (x) deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I;
- (xi) cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J;
- (xii) un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405); Parts Sociales Traçantes de Catégorie K;
- (xiii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie L;
- (xiv) un million deux cent vingt-quatre mille cinq cents (1.224.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie M, et
- (xv) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie N (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie N),

toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social de la Société mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire pour un montant total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) à faire par Bock Capital EU Acquisitions WAG S.à r.l.;

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social définie aux points 2. et 3. cidessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de la Société ou de Saltgate S.A., agissant individuellement pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre); et

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-six millions six cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-deux Euros (EUR 26.679.582.-), représenté par

- (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires;
 - (ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A;
 - (iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B;
 - (iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C;
 - (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D;
 - (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E;
 - (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F;
 - (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G;
 - (ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H;
 - (x) deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I;
 - (xi) cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J;
 - (xii) un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405); Parts Sociales Traçantes de Catégorie K;
 - (xiii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie L; et
 - (xiv) un million deux cent vingt-quatre mille cinq cents (1.224.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie M,
- toutes sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de vingt-six millions six cent quatre-vingt-douze mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 26.692.082.-) représenté par

- (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires;
- (ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A;
- (iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B;
- (iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C;
- (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D;
- (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E;

- (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F;
 - (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G;
 - (ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H;
 - (x) deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I;
 - (xi) cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J;
 - (xii) un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405); Parts Sociales Traçantes de Catégorie K;
 - (xiii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie L;
 - (xiv) un million deux cent vingt-quatre mille cinq cents (1.224.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie M, et
 - (xv) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie N,
- toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ensuite a comparu Bock Capital EU Acquisitions WAG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et en voie d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Benjamin Scotti, dont l'adresse professionnelle est située au 26, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée (laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), souscrit à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie N nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-).

Cet apport en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 5.1. des Statuts qui sera libellé de la manière suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-six millions six cent quatre-vingt-douze mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 26.692.082.-) représenté par

- (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- (ii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie A (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A);
- (iii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B);
- (iv) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie C (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C);
- (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) parts sociales traçantes de catégorie D (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D);
- (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie E (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E);
- (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) parts sociales traçantes de catégorie F (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F);
- (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie G (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G);
- (ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) parts sociales traçantes de catégorie H (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie H);
- (x) deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) parts sociales traçantes de catégorie I (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie I);
- (xi) cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) parts sociales traçantes de catégorie J (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie J);
- (xii) un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405) parts sociales traçantes de catégorie K (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie K);

(xiii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie L (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie L);

(xiv) un million deux cent vingt-quatre mille cinq cents (1.224.500) parts sociales traçantes de catégorie M (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie M); et,

(xv) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie N (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie N).

La Société peut aussi créer et émettre de temps à autre, sous réserve de et conformément à la Loi (i) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A supplémentaires, (ii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B supplémentaires, (iii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie C supplémentaires, (iv) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D supplémentaires, (v) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie E supplémentaires, (vi) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie F supplémentaires, (vii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie G supplémentaires, (viii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie H supplémentaires, (ix) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie I supplémentaires, (x) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie J supplémentaires, (xi) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie K supplémentaires (xii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie L supplémentaires, (xiii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie M supplémentaires et (xiv) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie N supplémentaires, toutes sous forme nominative et chacune ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) (collectivement les Parts Sociales Traçantes, et individuellement une Part Sociale Traçante), qui traceront la performance et le rendement d'un investissement sous-jacent de la Société tel que spécifié au moment de l'émission.

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Jupiter Luxembourg S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg III S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg II S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg Zebra S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Mountainstream Holding II S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg V S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie H traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg VI S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie I traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg VII S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie J traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de EU Luxembourg Fuji S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie K traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Bock Capital EU Luxembourg Sakana S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie L traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Bock Capital EU Luxembourg IOL S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie M traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Bock Capital EU Luxembourg PG S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie N traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Bock Capital EU Luxembourg WAG S.à r.l..

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Traçantes sont désignées collectivement et indépendamment de leur classe comme des Parts Sociales et individuellement et indépendamment de leur classe comme une Part Sociale.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de la Société ou de Saltgate S.A., agissant individuellement, afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, les parts sociales nouvelles émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2.000,-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec les parties comparantes.

Signé: B. SCOTTI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 01 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015197563/568.

(150221857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Amok S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.101.

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour de novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire établi à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «AMOK S.à r.l.», ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 113.101, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 644 du 29 mars 2006.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Sébastien Wiander, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Hervé HAUTIN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Hervé HAUTIN.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Dissolution anticipée de la Société.
- 2) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3) Transfert du siège social de la société.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les associés présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés décide de procéder à la dissolution immédiate de la société «AMOK S.à r.l.».

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société «EXLIQUO MANAGEMENT S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10A rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.730.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle vers le 10 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. WIANDER, H. HAUTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 novembre 2015. Relation: EAC/2015/28214. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015197524/63.

(150221742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

European Brains (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 200.026.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198600/11.

(150222488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

MIG Patrimonial S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 197.236.

Extrait de la décision du gérant de la société en date du 17 novembre 2015

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante, avec effet au 30 novembre 2015:
7 rue Guillaume J. Kroll

L -1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015198050/16.

(150221496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.
